



Etude Proxinvest

Existe-t-il un plafond de verre pour les femmes dirigeantes en France?

Mars 2016, étude menée par Jehanne Leroy sous la direction de Loïc Dessaint

1. Méthodologie

Proxinvest a étudié l'évolution de la part des femmes dirigeantes au sein des sociétés cotées françaises sur la période 2005-2015 (les années considérées étant les années civiles –débutant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre).

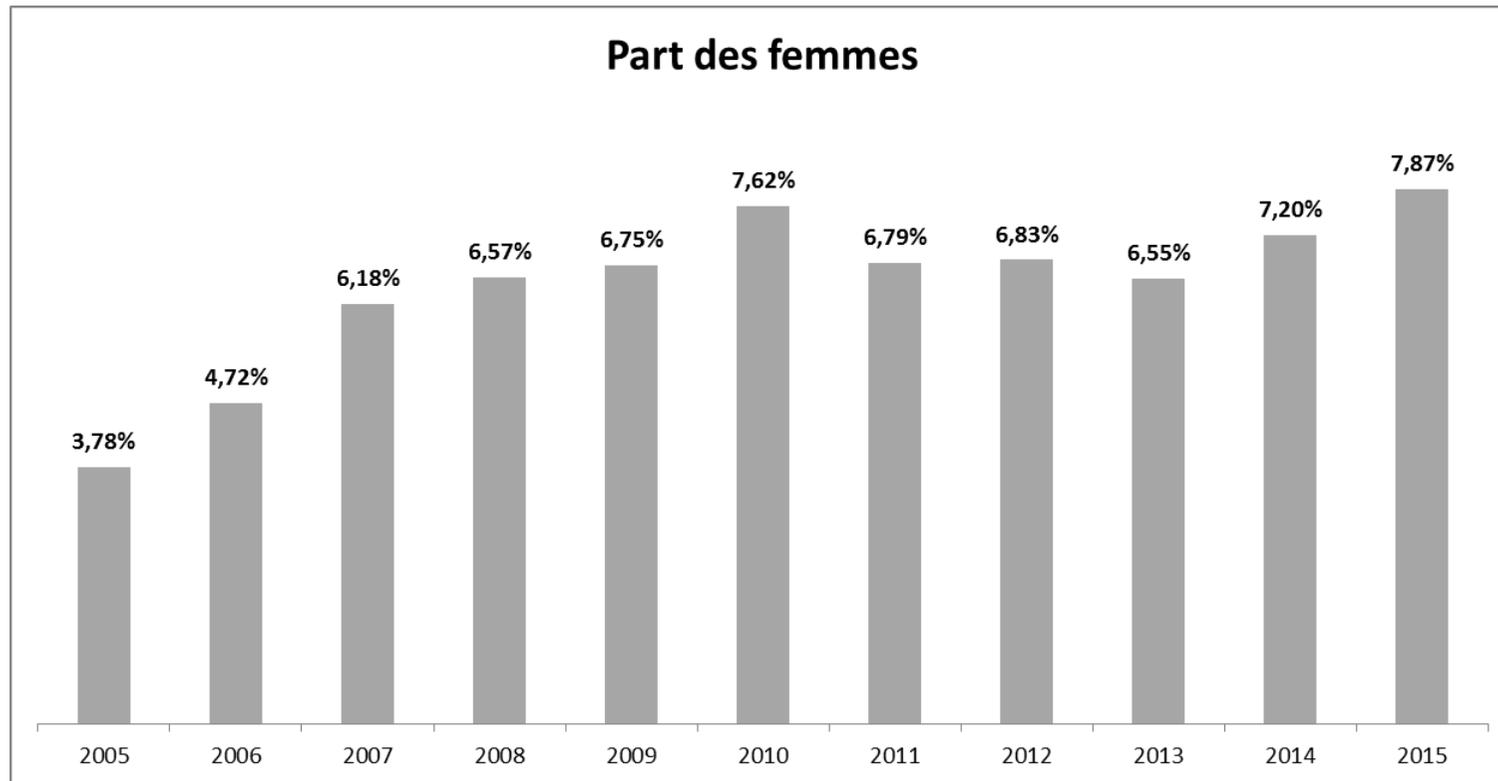
Dans la présente étude, Proxinvest qualifie par « dirigeant » la fonction de « Mandataire social dirigeant ». Cette fonction désigne uniquement les Présidents directeurs généraux, les Directeurs généraux, les Présidents du directoire, les Directeurs généraux délégués, les Membres du directoire. Un Président de conseil d'administration n'occupant pas une fonction de Directeur Général n'est donc par exemple pas qualifié de « dirigeant » dans cette étude.

Le terme « Premiers dirigeants » regroupe les Présidents directeurs généraux, les Directeurs généraux et les Présidents du directoire. Il correspond au Président exécutif du groupe, c'est-à-dire le numéro 1.

Le terme « Autres mandataires sociaux dirigeants » regroupe les Directeurs généraux délégués et les Membres du directoire.

Les statistiques présentées dans cette étude font référence aux indices classiques (Cac40 et SBF120) et à deux échantillons, « Top250 » et « Hors Top250 » dans leur composition au 1^{er} janvier 2016. Le panel « Top250 » fait référence aux 250 premières capitalisations boursières flottantes du marché réglementé de la place de Paris. Le panel « hors Top250 » correspond à un échantillon de sociétés dont la capitalisation boursière est plus petite.

2. Quelle place pour les femmes dans les fonctions de dirigeants de sociétés cotées françaises de 2005 à 2015 ?



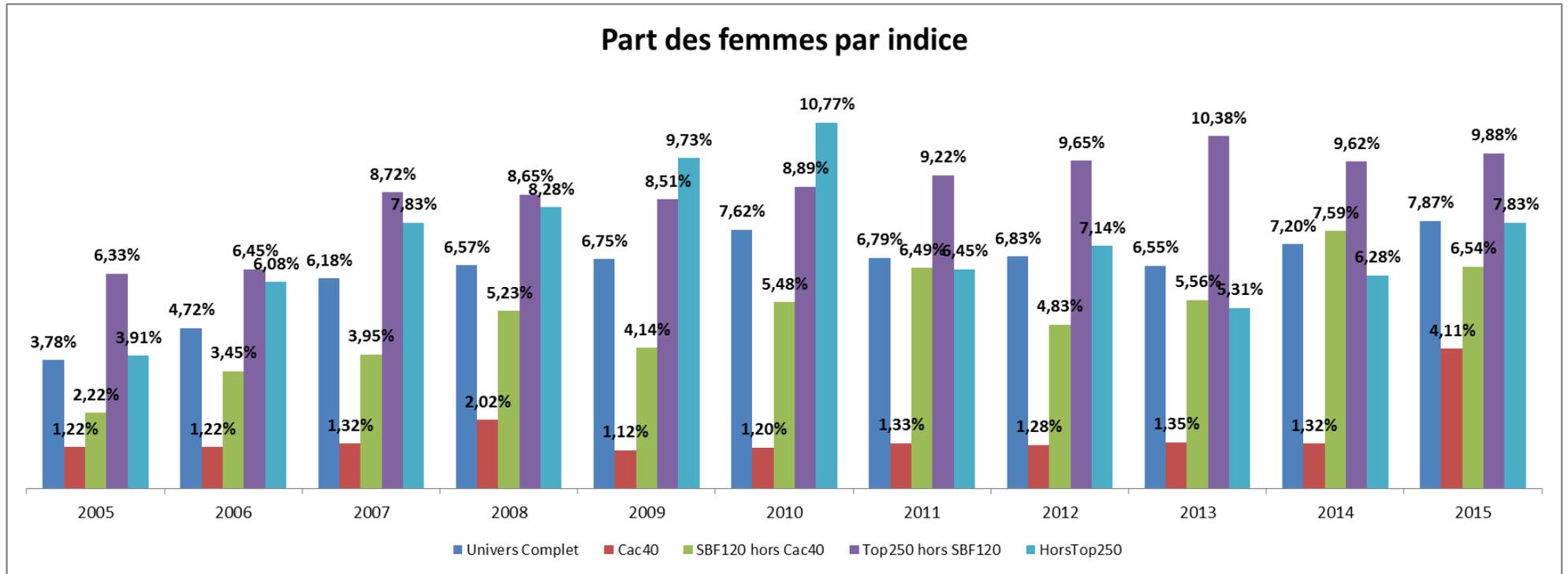
Doublement du pourcentage de femmes dirigeantes en 10 ans.



Seulement un dirigeant sur 14 est une femme en 2015.

Depuis 10 ans, la part des femmes dirigeantes a plus que doublé. Notons toutefois qu'après une forte progression entre 2005 et 2007 (+63%), la part des femmes dirigeantes est restée plutôt stable entre 2007 et 2013 (à l'exception de l'année 2010), ne dépassant jamais 6,83%. Si le pourcentage de postes de dirigeants occupés par des femmes n'a jamais été aussi haut, il n'est toutefois que de 7,87%. En résumé, sur quatorze postes de dirigeants, treize sont occupés par des hommes et un seul est occupé par une femme.

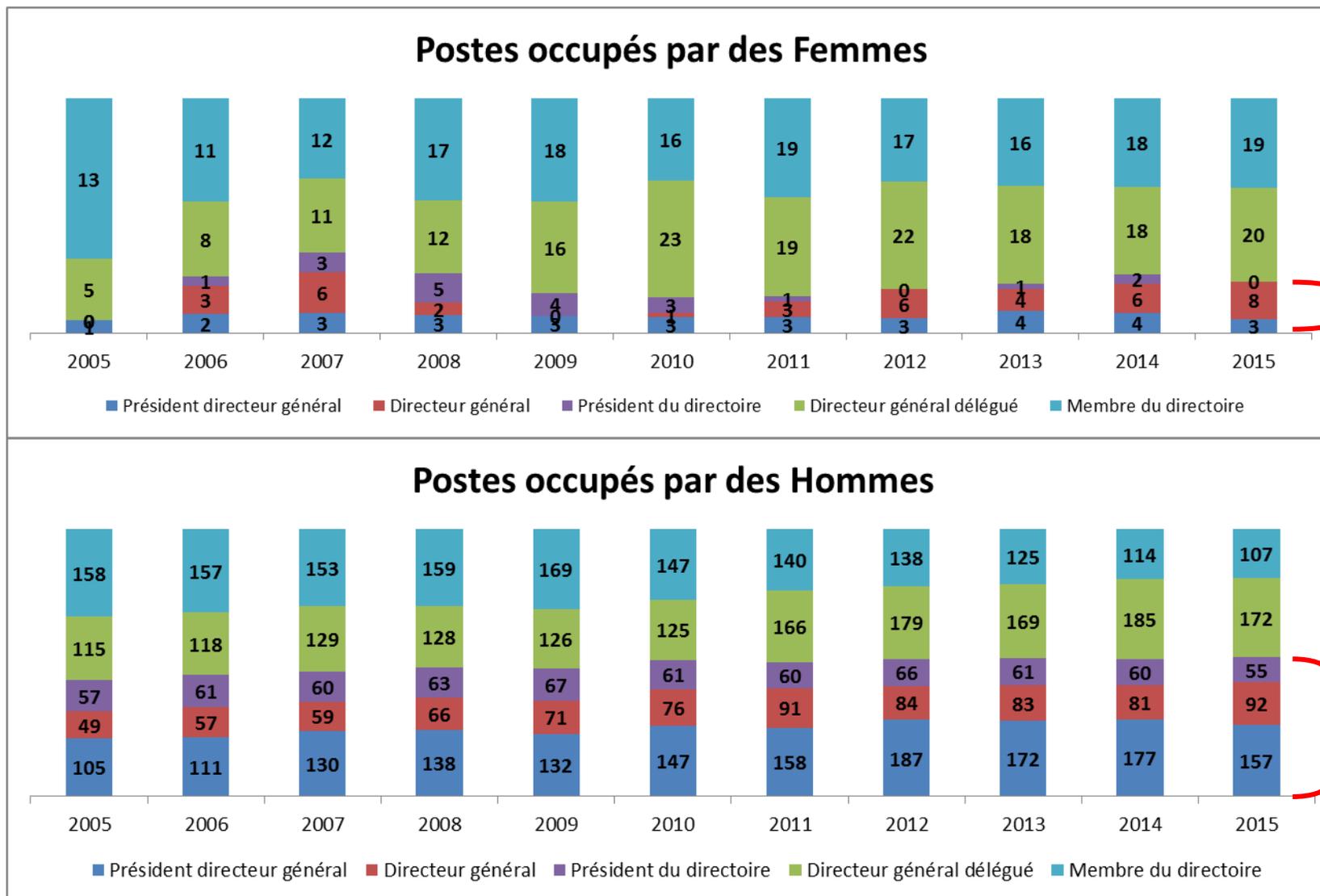
3. L'effet taille d'entreprise



 *Les grandes sociétés du CAC 40 font moins de place aux femmes dirigeantes que les sociétés de taille*

En décomposant l'évolution de la part des femmes dirigeantes par Indice, le constat est assez flagrant : la part de femmes dirigeantes dans le CAC 40 est chaque année depuis 2005 significativement bien inférieure à tous les autres indices. L'indice phare de la place de Paris ne comptait jusqu'en 2014 qu'une seule femme dirigeante. En 2015, elles n'étaient que trois dans le CAC 40.

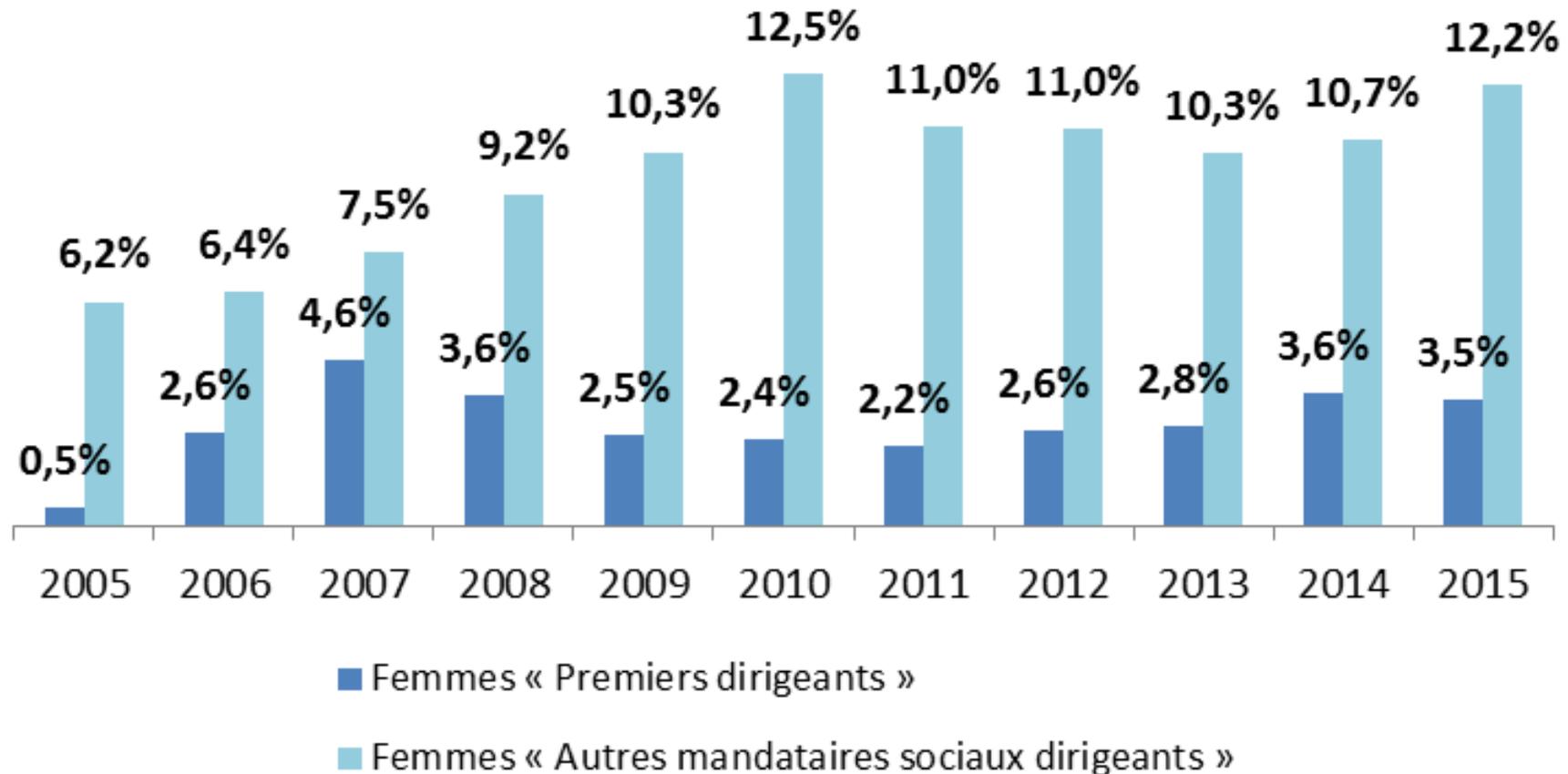
4. L'accès au poste de dirigeant numéro 1, plus difficile pour les femmes



Pour 22% des femmes, le poste occupé est un poste de N°1.

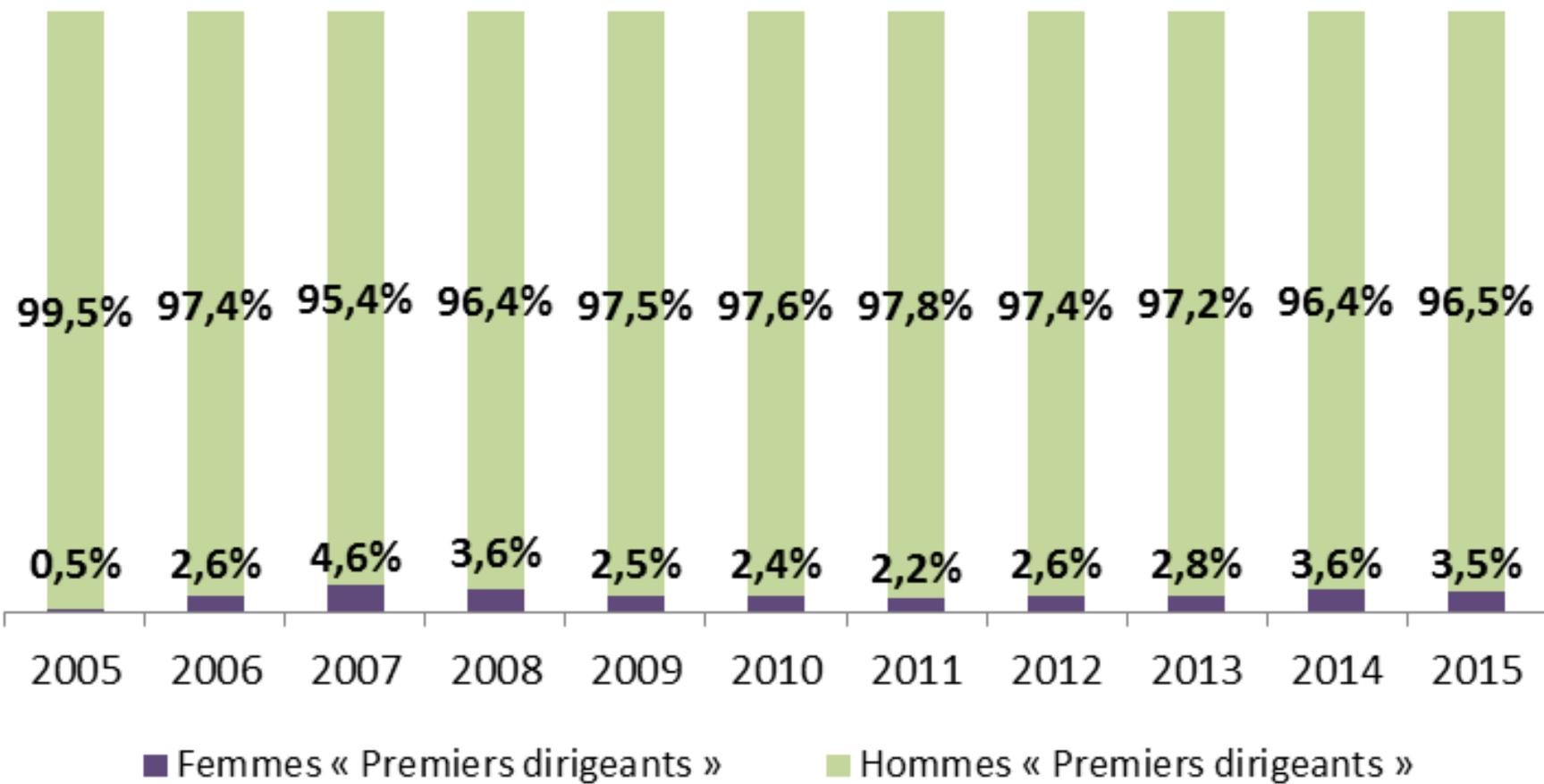
Alors que leurs homologues masculins occupent un poste de N°1 pour 48% d'entre eux.

Répartition par type de poste



Si l'accès aux postes de dirigeants est très faible pour les femmes, le « plafond de verre » pour l'accès aux fonctions de dirigeant N°1 semble encore plus réel fort. .

Premiers Dirigeants



5. Les quatre conclusions de Proxinvest

- Conclusion N°1 : la proportion de postes de dirigeants occupés par des femmes a plus que doublé en dix ans.
- Conclusion N°2 : Les femmes n'occupent que 7,87% des postes de dirigeants en 2015, soit un ratio très faible d'une femme pour treize hommes.
- Conclusion N°3 : Il est d'autant plus difficile pour les femmes d'accéder à un poste de direction que la société sera d'une taille importante comme le traduit le pourcentage faible observé au sein du CAC 40 (4,11%). Les grandes sociétés se montrent statistiquement plus réfractaires à l'ouverture des postes de mandataires sociaux dirigeants à des femmes.
- Conclusion N°4 : Il est statistiquement encore moins probable qu'une femme se voit confier la responsabilité d'occuper le poste de dirigeant N°1 (PDG, DG ou Président du Directoire). La fonction de dirigeant n°1 reste réservée à 96,5% à leurs homologues masculins. Il n'y a donc en moyenne qu'une femme numéro 1 pour vingt-sept hommes numéro 1 de la direction.

Au regard du « plafond de verre » qui semble exister pour l'accès des femmes aux postes de responsabilités exécutives dans les sociétés cotées françaises, il serait intéressant que la recherche académique étudie les liens entre féminisation des instances de direction et performance de la société, valeur de l'entreprise et niveaux de risques afin de contribuer à démontrer que les barrières d'entrée sont ici injustifiées..